



## Communiqué de presse

**Union  
Départementale  
des Associations  
Familiales de l'Isère**

### **Siège social**

2 rue de Belgrade  
38000 Grenoble

Pôle Actions Familiales  
☎ 04 76 50 93 92

Pôle Actions Sociales  
☎ 04 76 50 93 91

Fax 04 76 85 43 94  
udaf38@wanadoo.fr

### **Antenne Nord Isère**

Les Portiques  
15 N Impasse Ambroise Croizat  
38090 Villefontaine

☎ 04 74 96 47 87  
Fax 04 74 96 48 22  
udaf-villefontaine@orange.fr



### **Point Famille Information**

☎ 04 76 85.13.24  
infofamille38@wanadoo.fr

## **Prise en charge de la dépendance Pour une véritable complémentarité entre solidarité publique et solidarité familiale**

**La France, comme ses voisins européens, est confrontée au vieillissement rapide de sa population dû, notamment, à l'allongement de la durée de vie. Le montant des dépenses publiques consacrées à l'accompagnement des personnes âgées en perte d'autonomie est évalué à 24 milliards d'euros, soit 1,3 % du PIB. Malgré ces aides publiques, le coût de la dépendance s'avère important pour la personne âgée et ses proches. L'Udaf de l'Isère apporte ses propositions.**

### **Les familles au cœur du débat**

Aux aides publiques, s'ajoutent les efforts consentis par les familles : sur un plan financier, plus de 7 milliards d'euros de frais liés à la dépendance sont pris en charge par les familles. Sur un plan humain, 75 % des bénéficiaires de l'APA sont aidés par leurs proches avec un investissement horaire deux fois supérieur à celui des professionnels. En majorité, il s'agit des enfants, conjoints et beaux-enfants. L'entourage familial est ainsi largement sollicité lorsque la personne âgée dépendante reste à domicile. 4,3 millions d'aidants familiaux interviennent régulièrement et à titre non professionnel auprès d'une personne de leur entourage âgée de 60 ans et plus vivant à domicile. Il l'est également par le biais de l'obligation alimentaire et du recours sur succession lorsque, accueilli en établissement, le parent âgé bénéficie de l'aide sociale à l'hébergement.

### **Les positions de l'UNAF soutenues par l'Udaf de l'Isère**

Positions qui s'articulent autour de 4 axes majeurs :

- priorité au maintien à domicile,
- réduction des restes à charge pesant sur la personne âgée et sa famille,
- soutien accru aux aidants familiaux,
- large prise en charge publique et universelle nécessitant des ressources supplémentaires (pour lesquelles l'UNAF avance des propositions).

**Les débats sur ce sujet sont en cours au sein de l'Udaf de l'Isère.**

Contact Presse : Marie Catrice au 04 76 85 13 23, mcatrice-udaf38@orange.fr

### **L'U.D.A.F. de l'Isère en bref**

L'Union Départementale des Associations Familiales est l'institution départementale chargée de promouvoir, défendre et représenter les intérêts de l'ensemble des familles vivant sur le territoire isérois. Elle est constituée de 205 associations familiales et propose des services aux familles.